

Le 5 août 2019,

OBJET : Enquête publique suite à une nouvelle demande d'un 2^{ème} congélateur de l'entreprise CLAREBOUT chaussée rue du pont rouge à Warneton.

Monsieur le Préfet,

L'entreprise CLAREBOUT POTETOES a déposé un nouveau dossier de création d'un 2^{ème} congélateur sur son entité rue du pont rouge à Warneton.

Le premier point important pour lequel je souhaite porter votre attention, est d'ordre administratif. Le dossier est déposé en classe 2 ce qui supposerait que l'entreprise Clarebout ne procède pas à une augmentation de production. Or tous les éléments montrent que cette entreprise est déjà en surproduction par rapport à ses autorisations.

- Le nombre de camions qui entrent dans l'usine n'est pas en rapport avec la production autorisée.
- Le nombre de chaînes de production qui a augmenté dans l'unité de Warneton ces dernières années, montrent bien un accroissement de la production finale.

Pour clarifier cet aspect il est impératif de procéder à un contrôle des matières premières (PdT) qui entrent chaque jour dans l'entreprise. Ces données sont faciles à obtenir et doivent être vérifiées par un organisme qualifié et indépendant.

Car lorsque Mr Clarebout déclare qu'il ne va pas augmenter sa production on peut probablement le croire puisqu'il a déjà développé sa capacité de produire. D'ailleurs la mise en place de sa nouvelle cheminée de 60m de haut, n'a pas été érigée pour réduire les odeurs de friture que nous subissons en tant que riverains mais pour permettre une augmentation de la production de produits finis en maintenant les odeurs à un niveau « acceptable » pour lui.

Le dossier doit donc être reconsidéré en classe 1 contrairement à ce qu'affirme l'entreprise Clarebout.

Ce projet est aussi une aberration au point de vue agro-environnemental. La production de pommes de terre existe depuis longtemps en Nord-Pas de Calais. Elle a sa place au sens agronomique si une modération des surfaces de cette culture est respectée. La pomme de terre ne doit pas revenir avant 5 ou 6 ans pour une bonne rotation et éviter des problèmes parasitaires : nématodes, gales etc. Encourager à mettre de plus en plus cette culture entraîne :

- Une concurrence dans la recherche de surfaces pour des pommes de terre avec pour conséquences une déstabilisation de l'installation des jeunes : sous locations trop élevées, augmentation du prix des reprises de terre, des difficultés pour s'installer etc. (conf. Article de la Voix du Nord dans l'Avesnois, début juillet)
- Une culture de pommes de terre sur des parcelles non adaptées car trop en pente par exemple, entraîne de gros risques de ravinement en cas d'orages comme on les connaît au printemps. Les conséquences sont connues : routes, quartiers ou villages inondés. Qui supporte les conséquences de ces dégâts ?
- Une dégradation des sols au niveau de la matière organique en général et donc de nombreux problèmes d'érosions de toutes natures.

- La pomme de terre est sensible au déficit hydrique. On sait que l'irrigation améliore les rendements. Avec les évolutions climatiques, il va falloir de plus en plus souvent irriguer. Et pourtant, comme cette année, il faut restreindre et économiser l'eau. Avec le développement de la pomme de terre on va à l'encontre de ces préoccupations majeures.

En conclusion les surfaces de cette culture doivent être maîtrisées pour maintenir son avenir et préserver l'environnement. C'est le rôle de la puissance publique de veiller à ce problème.

Sur les aspects environnementaux plusieurs points doivent être relevés :

- Tout comme le premier congélateur, dont cette construction va être en prolongement, l'implantation se réalise sur une zone inondable c'est-à-dire un non-sens du point de vue de la gestion des réservoirs en cas de crues lors d'hiver ou printemps pluvieux. Cela sous-entend qu'il faut compenser ailleurs, où et pour quel coût ?
- L'emplacement se situe sur un corridor écologique, territoire favorisé pour la protection de l'environnement. En face de ce futur édifice prévu, existe une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) qui est un atout majeur pour ce corridor. La construction va totalement à l'encontre de la protection de ce territoire. Le projet prévoit bien l'implantation de quelques arbres pour tenter de compenser cette lacune mais ce n'est qu'une gestion artificielle pour masquer ce problème. Ce n'est pas la présence de quelques arbres ou arbustes plantés à proximité d'un milieu hostile qui créent des conditions favorables à la faune utile.
- Le maintien de zones humides avec la présence de prairies de chaque côté de la Lys est bénéfique comme milieux épurateur sur la qualité des nappes phréatiques absolument indispensable pour notre consommation d'eau quotidienne.

Sur les aspects économiques :

- L'argument souvent justifiés par les promoteurs de ce projet est la création d'emplois pour la région. Cet argument est totalement faux puisque l'objectif du congélateur est le stockage entièrement automatisé. Hormis quelques personnes supplémentaires mais point d'emplois nouveaux à l'horizon. Et puis peut-on tout justifier ?
- La création de zones d'activités économiques avec ou non la création d'emplois, doit se gérer sur un territoire, pensé par les élus. Ces zones d'activités doivent prendre en compte de nombreux critères pour la protection de l'environnement, du bruit, des odeurs, de la circulation etc. Par ce projet c'est l'entreprise CLAREBOUT qui impose à la société ses objectifs, déifiant les règles minimales de son environnement.

En ce qui me concerne, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce projet.

Oui au développement économique. Oui à la création d'emplois.

- Mais NON à cet endroit inapproprié, non prévu dans un projet économique cohérent et imposé pour le seul projet d'un homme et pas d'une politique économique cohérente sur un territoire.
- NON aux rejets déjà constatés dans la rivière
- NON aux odeurs pestilentielles sur les communes environnantes lorsque le vent nous les amène.

- NON à la dégradation de la qualité de l'air dans notre secteur qui doit, de par son côté rural, être préservée car la ville est toute proche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma considération.

Michel CUVELIER

